

DÉLIBÉRATION n° CA-22-12-2017-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 décembre 2017

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration
du 24 novembre 2017

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

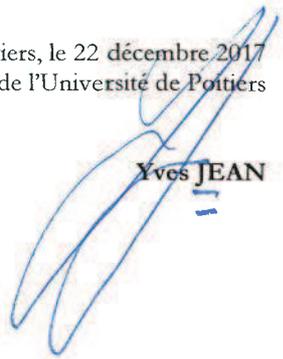
Le compte-rendu du Conseil d'administration du 24 novembre 2017 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 22 décembre 2017
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN



UNIVERSITE DE POITIERS

12 JAN. 2018

Direction des affaires juridiques

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le

**Compte-rendu du
Conseil d'administration**

Séance du 24 novembre 2017

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 20 octobre 2017 ;
- 3- Réforme de l'accès en licence – le plan étudiant ;
- 4- Retour de l'HCERES sur les champs et les formations impliqués ;
- 5- Capacités d'accueil en 1^{er} cycle ;
- 6- Examen des demandes de financement CPER FEDER : suspension d'un projet du programme HABISAN ;
- 7- Prime d'encadrement doctoral et de recherche ;
- 8- Répartition du FSDIE 2018 ;
- 9- Moyens des laboratoires 2018 ;
- 10- Les recettes fléchées ;
- 11- Modifications de la note de missions votée au CA du 22 septembre 2017 ;
- 12- Tarifs et subventions ;
- 13- Indemnités de départ volontaire ;
- 14- Adoption du Plan de déplacement d'établissement dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur de développement durable ;
- 15- Questions diverses.

Les membres présents :

El Mustapha BELGSIR ; Yves BERTRAND ; Gérard BLANCHARD ; Romuald BODIN ; Delphine BON ; Dominique BRUNET ; Sandrine CHEVAILLER ; Valentin COGNARD ; Gabriel de SAINT MARTIN ; Isabelle DUFRONT ; Marie GAC ; Marie-José GRIHOM ; Yves JEAN ; Philippe JEHANNO ; Sébastien LAFORGE ; Evelyne LANDE ; Myriam MARCIL ; Karine MICHELET ; Jean-Philippe NEAU ; Virginie NEVEU ; Thami ZEGHLOUL.

Participants avec voix consultative :

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

Invités permanents :

Nicolas BOISTAY ; Emmanuel CLOSSE ; Roxane DURAND ; Serge HUBERSON ; Virginie LAVAL ; Ludovic LE BIGOT ; Nirmal NIVERT.

Procurations :

Licia BAGINI	à	Karine MICHELET
El Mustapha BELGSIR	à	Thami ZEGHLOUL à partir de 11h10
Marion BLIN	à	Yves BERTRAND
Françoise BOISSEAU	à	Yves JEAN
Philippe BRISSONNET	à	Isabelle DUFRONT
Sébastien CELLES	à	Delphine BON
Elvire DIAZ	à	Sébastien LAFORGE
Sylvain DUBOIS	à	Marie-José GRIHOM
Rose-Noëlle SCHÜTZ	à	Jean-Philippe NEAU

1) Informations générales

1. Le Président remercie les membres de leur présence et annonce, en préambule, que Monsieur Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT, a appris le décès d'un étudiant, Mattéo ZEPPA, récemment entré à l'IUT de Niort. Il a mis fin à ses jours pour des raisons personnelles. Le Président signale, sous le contrôle de collègues psychologues qui travaillent sur ces questions, qu'un nombre important de suicides a lieu entre dix-sept et vingt-cinq ans et en particulier chez les hommes entre soixante et soixante-quinze ans. A l'heure actuelle, ce phénomène est plus rural qu'urbain et est très révélateur de la crise existante dans ce milieu ; loin de l'idée que la ruralité serait une société où la sociabilité et la solidarité seraient fortes. La catégorie socio-professionnelle la plus touchée concerne les agriculteurs. Cela révèle une crise du lien social de certaines personnes.

Il demande aux membres du Conseil d'administration de respecter une minute de silence.

2. Le Président rappelle l'existence, depuis une dizaine d'années, d'une contradiction entre deux politiques de l'Enseignement supérieur :

- La première concerne toutes les universités. Le projet de loi de finances ayant été adopté et annoncé par la Ministre, elle se traduit par une dotation de 120 millions d'euros pour l'augmentation des 40 000 étudiants supplémentaires, soit 3 000 euros par étudiant. Cependant, le surcoût pour les Universités est loin d'être couvert sans moyens humains supplémentaires. Le Président rappelle que l'Etablissement a connu une augmentation de 23% de ses effectifs en cinq ans et que peu d'entreprises, au regard d'une activité qui progresse, ne reçoivent aucun moyen humain supplémentaire. Cette question n'est pas abordée.

- La deuxième stratégie, plus importante en termes de moyens financiers, concerne les appels à projets compétitifs sur les Nouveaux Cours Universitaires (NCU) ou les EUR, qui ont trois fois plus de moyens financiers, soit 356 millions d'euros. 29 projets sur les EUR ont été retenus sur 199. Pour information, il y avait 29 A+ et, du rang 30 au rang 80, 50 A. Le dossier de l'Etablissement se place dans cette seconde tranche. Les autres sont classés catégorie B et C.

L'avis sur l'EUR déposé semble pertinent, dans le sens où il insiste sur la qualité du dossier en termes de recherche, sur la pertinence concernant la question des interfaces et sur la faiblesse relative à la formation. Les collègues qui ont porté ce dossier seront réunis. Le Président souhaite dédier des moyens spécifiques en termes d'allocations de recherche pour conforter le dossier élaboré - qui était vraiment intéressant - de façon à ce que lors du prochain appel à projets, il y ait la possibilité de dire que des moyens ont commencé à être apportés sur cette orientation stratégique pour l'Etablissement. Le retour sur les NCU n'a pas été reçu. Incontestablement, la contradiction est entre le besoin concernant toutes les Universités qu'est le plan étudiant et les crédits attribués par le Commissariat Général à l'Investissement sur quelques segments d'Universités. Comme il y a quinze jours, lors d'un colloque sur les regroupements dans l'enseignement supérieur, le Président propose de montrer la carte des Ecoles Universitaires de Recherche. Elle est identique à celle des IDEX n°1. Ce sont les

universités métropolisées, excepté Le Mans et Brest qui ont été validées. La question se pose sur la façon dont le jury international perçoit l'organisation territoriale des universités en France.

Le deuxième point qui sera abordé plus loin concerne les quelques mesures dans le projet de loi de finances, dont les moyens humains : 20 millions d'euros sont dédiés aux Facultés et aux STAPS. Comme évoqué dans la matinée avec l'Association des Universités de Recherches et de Formation, à Poitiers comme ailleurs, un souhait se développe. Les capacités d'accueil vont être augmentées en STAPS. Le Doyen indiquait d'ailleurs que l'année prochaine, il serait bien que des redéploiements aient lieu également dans l'Université au bénéfice de STAPS. Le Président est ouvert à cela. Cependant, de fortes tensions existent en Psychologie et en Biologie. L'ensemble des L1 est concerné par l'augmentation des flux étudiants. Un risque se dessine. Un accord a dû être conclu entre les organisations syndicales au niveau national pour que le Ministère dépose une somme spécifiquement sur les STAPS et non sur les autres filières en tension. L'Etablissement aura des besoins qui ne concernent pas que les STAPS. La réponse du Ministère pourra être que 446 postes ont été alloués dans les Universités et que le choix a été de les placer dans les STAPS.

3. Le Président salue l'arrivée du nouvel agent comptable, Madame Sylvette VEZIEN et invite chacun des membres du Conseil d'administration et des personnes dûment convoquées à se présenter.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 20 octobre 2017

Le Président demande aux membres s'ils ont des éléments à amender sur le compte-rendu du Conseil d'administration du 20 octobre 2017.

Monsieur Sébastien LAFORGE indique qu'il n'était pas présent au Conseil d'administration du 20 octobre 2017. Il demande que ses nom et prénom soient retirés des membres présents car il avait donné procuration à Monsieur Karl JOULAIN.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 01

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 20 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité, sous réserve d'y apporter la modification ci-dessus.

3) Réforme de l'accès en licence – le plan étudiant

Le Président invite la Vice-présidente de la Formation à présenter ce dossier.

1. Madame Virginie LAVAL propose une synthèse pour parler de ce point. Désormais, la plateforme ne s'intitule plus APB mais Parcoursup. C'est une plateforme de préinscription. Mardi dernier, le Rectorat a répondu que seront concernés tous les néo-entrants, les réorientés externes et internes. Il est très important de diffuser l'information auprès des étudiants. Elle exclut uniquement les redoublants qui, de droit, ont une place réservée dans leur mention.

Le Plan Étudiant (PE) a été présenté le 13 novembre 2017 au CNESER. Quelques amendements ont été apportés aux articles. Sa présentation a eu lieu le 22 novembre 2017 au Conseil des Ministres avec ces amendements. Elle n'a pas d'informations sur le déroulement du Conseil des Ministres. Le PE sera discuté au Sénat et à l'Assemblée le 5 décembre prochain.

La Vice-présidente de la Formation présente 5 étapes :

1. La préparation et l'accompagnement des lycéens.

Dans les lycées, il y aura deux professeurs principaux en classe de terminale. Certains ont déjà été nommés, d'autres sont en cours. Leur tâche sera de coordonner, en binôme, l'accompagnement personnalisé des lycéens.

Deux semaines d'orientation sont mises en place en terminale. La première sera organisée en décembre et la seconde, en février, avant les vacances d'hiver, avec un accompagnement des CIO et des psychologues de l'Education Nationale. La deuxième semaine d'orientation devra être en lien temporel avec la journée portes ouvertes des Universités. Ce qui ne sera pas le cas cette année à l'Université de Poitiers puisque cette journée a lieu en mars.

Le rôle du Conseil de classe est renforcé dans les lycées :

- Au 1^{er} trimestre, sur la base du suivi des deux professeurs principaux, le Conseil de classe devra formuler des recommandations sur les vœux des lycéens.
- Au 2^{ème} trimestre, le Conseil de classe devra examiner chacun des vœux pour porter un avis sur chaque souhait du lycéen. L'avis sera transmis aux établissements du secondaire *via* une fiche avenir.

En termes de programme, à partir de 2018, des heures d'accompagnement personnalisé seront clairement inscrites dans l'emploi du temps des élèves en classe de terminale. Sur la base du volontariat, ils pourront bénéficier d'un tutorat auprès d'enseignants et- notamment, auprès des professeurs principaux.

Des ressources numériques supplémentaires vont être mises à la disposition des lycéens. Un espace porté par l'ONISEP, existant déjà, sera enrichi. Un service en ligne de conseils personnalisés sera mis en place et répondra aux textos, aux mails et animera des tchats, etc.

2. Le modèle d'affectation.

La sélection par tirage au sort est supprimée. Le lycéen devra formuler dix vœux au maximum qui ne seront pas hiérarchisés. Si le lycéen émet un vœu sur une mention Histoire et un autre sur une mention Géographie, l'interprétation sera qu'il a envie de la même façon d'accéder soit en Histoire, soit en Géographie. Le réseau des Vice-présidents de la CFVU était contre la non-hiérarchisation des vœux, mais la Ministre a été très claire sur ce point.

Par ailleurs, sous APB, la notion de vœux groupés se tenait à l'échelle de la COMUE. Cette notion est à oublier. Dorénavant, un étudiant pourra postuler sur une PACES en Ile de France. Cela ne sera qu'un seul vœu. Tout un ensemble de possibles sera ouvert en matière d'Université. De la même façon, l'étudiant peut décider de postuler sur une formation en informatique. Cela lui ouvrira aussi de nombreuses possibilités. Un DUT, un BTS, une Licence ne compteront que pour un vœu. Lorsque le lycéen fera son vœu, il s'inscrira sur la plateforme de plusieurs formations en parallèle. Dans le système, il pourra évidemment faire des vœux uniques, comme viser la Licence Informatique de l'Université de Poitiers.

Comme l'a annoncé la Ministre, la plateforme sera ouverte le 15 janvier 2018. Compte-tenu de la somme d'informations que les établissements doivent apporter, Madame Virginie LAVAL est perplexe sur la date annoncée car le début de dépôt des vœux est le 22 janvier 2018 pour les lycéens.

L'objectif de la plateforme est de permettre aux lycéens de mieux connaître le contenu des formations disponibles. Les Universités devront alimenter les contenus sachant que l'offre de formation change, en remettant tout à plat. La plateforme permettra à l'étudiant d'identifier ses chances de réussite sur la formation qu'il vise, l'Université ayant pour obligation d'afficher sur celle-ci le nombre de places disponibles et de candidatures reçues l'année qui précède, ainsi que le taux de réussite des anciens étudiants par type de baccalauréat, le taux d'insertion professionnelle et les débouchés attendus derrière la formation.

La notion d'« attendus » remplace le terme « prérequis ». Pour réussir dans la formation, les attendus devront être clairement indiqués sur la plateforme. Ils s'appuieront sur un cadre national, mais les Établissements pourront préciser les spécificités de leurs formations. Il y aura, évidemment, des Universités à deux vitesses, comme celles qui prôneront l'Excellence *via* des attendus drastiques pour intégrer une formation, et les autres. Le réseau des Vice-présidents de la CFVU et la CPU ont fait pression auprès du Ministère pour obtenir une définition nationale des attendus. La Ministre a fermement répondu qu'il y aura des attendus au niveau local pour ceux qui le souhaitent. Par exemple, les quatre attendus définis actuellement et utilisés en STAPS pour un étudiant qui souhaite intégrer cette filière sont :

- compétences scientifiques,
- compétences en matière d'expression écrite,
- compétences sportives,
- avoir un investissement associatif ou assurer des responsabilités collectives.

La conférence des doyens a défini des indicateurs plus précis qui permettront d'analyser les dossiers reçus. C'est essentiel car certains étudiants seront sans affectation, en liste d'attente ou sous conditions. Une Commission rectorale (Commission d'accès au supérieur dans chaque région académique) sera mise en place. Elle sera présidée par le Recteur de la région académique et sera composée des chefs et responsables d'Établissements du secondaire et du supérieur, ainsi que des représentants des collectivités territoriales. Elle sera garante de l'accès de tous les publics à toutes les formations.

La Rectrice a annoncé mardi dernier que le Recteur de la région académique délèguera des commissions afin de raisonner à l'échelle de l'académie et non de la région académique, dans le but de simplifier le dialogue dans celles-ci.

Dans le Plan Étudiant, le rôle du Recteur est renforcé puisqu'il fixera le nombre de places proposées au sein de chaque formation. Désormais, la discussion se fera en premier lieu avec le Rectorat et, par la suite, les capacités d'accueil seront passées dans les instances. Le Recteur pourra, à tout moment, demander l'augmentation des capacités d'accueil. Il disposera du pouvoir d'affecter un candidat dans un Établissement. L'article a été amendé pour présentation ultérieure en discussion avec les Établissements.

Les formations sélectives telles que les DUT, quelques CMI ou les parcours renforcés en Maths Sciences-Po conserveront leur capacité à pouvoir refuser un candidat. Trois types de réponses pourront être donnés au candidat :

- Oui, le candidat est accepté dans la formation,
- Oui, mais il est en attente d'une place qui se libère,
- Non.

Les formations non sélectives (majorité des formations proposées à l'université de Poitiers) ne pourront pas refuser un bachelier. Les trois réponses apportées seront :

- Oui, le candidat est accepté dans la formation,
- Oui, mais il est en attente, tous les bacheliers seront classés sur une liste,
- Oui, il est accepté mais sous conditions, comme une remise à niveau en maths avant d'intégrer la formation.

Toutefois, si un accord de « oui, si » est donné à un lycéen, il sera inscrit dans la mention qu'il vise et il lui sera alors délivré des ECTS. Les remises à niveau viendront amputer les ECTS délivrés pour des compétences acquises à travers la Licence. C'est une nouveauté en termes de délivrance du diplôme :

- Lorsque les ECTS ne sont pas délivrés, soit une année zéro est proposée, soit le candidat décide de ne pas s'inscrire dans la mention où il est forcément inscrit.
- Lorsqu'un parcours spécifique est proposé à un étudiant, s'il le valide, des ECTS seront intégrés à la Licence.
- Lorsqu'une remise à niveau spécifique est proposée, en allant chercher ailleurs des compétences dans une autre formation, les ECTS délivrés prendront la place des ECTS de la Licence. S'il échoue pendant l'année zéro, soit il redoublera, soit il devra arrêter par lui-même. Le candidat ne pourra pas rentrer dans la formation.

Question de Madame Evelyne LANDE concernant la possibilité de choisir les cours de la L1 l'année suivante pour le candidat qui valide les prérequis et plusieurs ECTS.

Madame Virginie LAVAL observe que c'est possible, en lien étroit avec l'équipe pédagogique et le référent. Cela se construira dans le dialogue. L'étudiant ne décidera pas seul. En résumé, le calendrier sera extrêmement serré. La phase d'information s'étale donc de novembre à décembre 2017 et a lieu dans les lycées. La phase des vœux aura lieu d'avril à juin 2018. L'ouverture de la plateforme, le 15 janvier 2018, permettra de regarder sa configuration. Du 22 janvier au 13 mars 2018 inclus, le lycéen saisira ses vœux. Le Conseil de classe du second semestre transmettra sur la plateforme, pour les Établissements du secondaire, l'avis formulé pour chacun des vœux du candidat. Les Établissements du supérieur recevront, à partir du 4 avril 2018, les dossiers des candidats. Ils pourront analyser les dossiers jusqu'à fin mai 2018 pour que les lycéens reçoivent les réponses à leurs vœux. L'acceptation des propositions par les lycéens se fera au fur et à mesure de leur réception, avec une contrainte pour le lycéen, qui ne pourra pas conserver à un moment T, deux oui en parallèle. Si Poitiers dit oui à un étudiant pour une Licence en Informatique et qu'une réponse

positive est reçue aussi pour un DUT en Informatique, il devra supprimer un oui pour n'en conserver qu'un seul. Ce n'est pas écrit dans les documents, mais il semblerait que pour se décider sur les deux oui, le délai soit de cinq jours au maximum. L'étudiant qui a reçu un oui ferme a le droit de conserver une acceptation en attente. Le moment de répit sera pendant le passage du baccalauréat puisque la procédure s'interrompt et reprend à l'issue de l'examen. La procédure complémentaire se tiendra de juin à septembre 2018. Les Commissions rectorales interviendront et seront pilotées par le Super-recteur de la région académique et les commissions à l'échelle de l'académie. Elles se réuniront chaque semaine pour proposer des affectations aux candidats qui n'auront obtenu aucun de leurs vœux. Le 21 septembre 2018, ce sera la fin des affectations. Tous les bacheliers seront inscrits administrativement et pédagogiquement. Madame Virginie LAVAL participera à cette Commission rectorale et devra être disponible chaque semaine en août 2018.

3. Les transformations souhaitées en matière pédagogique des filières de formation.

Les Universités doivent renforcer leur tutorat et l'accompagnement des étudiants. Le Ministère propose pour cela la nomination d'un Directeur des études par champs disciplinaire. Des précisions sont attendues sur ce sujet car l'Etablissement parle plutôt de formations, de domaines et de composantes. Ce Directeur des études veillera au bon déploiement des dispositifs pédagogiques spécifiques, soit l'année zéro. Il devra ajuster le contenu du parcours si nécessaire à l'échelle de l'individu puisque le suivi est individuel. L'étudiant de 1^{er} cycle pourra avoir un tuteur, comme un étudiant de Master ou de Doctorat. L'activité du tuteur sera valorisée dans son cursus par des crédits ECTS et dans son CV. Pour chaque étudiant inscrit à l'Université avec un oui sous conditions, il sera mis en place un contrat pédagogique et une charte de suivi du projet personnel de l'étudiant. Les réorientations devront être facilitées. Des parcours adaptés devront être proposés suivant le profil de ces étudiants. Le candidat sera inscrit dans la filière qu'il a demandée, même en année zéro. Les parcours proposés à l'étudiant seront pluridisciplinaires, construits à la carte, accélérés ou accompagnés et de durée variable. Si un étudiant souhaite valider une Licence en deux ans, l'Université devra être en mesure de le lui proposer. Le 1^{er} cycle sera sur mesure. Les possibilités pour les étudiants admis sous conditions seront soit :

- une remise à niveau à l'entrée de l'Université,
- des cursus pluridisciplinaires,
- des cursus autonomie pour des étudiants qui souhaitent des enseignements hybrides en présentiel et à distance,
- des cursus très accompagnés pour ceux demandant davantage de présentiel,
- des cursus accélérés pour les Licences en deux ans,
- des cursus progressifs pour ceux qui veulent consolider leur progression.

La mise en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques est encouragée. Il est attendu que chaque cours donné en présentiel existe en formation à distance pour, en exemple, que l'étudiant qui décide de suivre le cours en présentiel en L3 S5, puisse délibérément le prendre en accès à distance au semestre 2. Ce qui lui permettra de gérer sa Licence et son temps d'étude comme il l'entend.

Une année de césure est proposée dès le cursus de la Licence tout en garantissant à l'étudiant une place dans la mention visée. *Quid* des filières en tension, comme les STAPS et la Psychologie ? *Quid* de la PACES, sur le sens de préparer un concours qui a lieu à la fin du semestre ?

Le Ministère invite à transformer les Licences générales vers un diplôme professionnalisant en proposant des alternances sur un, deux ou trois ans.

4. L'amélioration des conditions de vie étudiante.

A la rentrée 2018, les primo entrants seront rattachés au régime général de la sécurité sociale. En 2019, ce sera le cas pour tous les étudiants. En 2018, il y aura donc 2 systèmes en parallèle. Les autres seront en régime étudiants.

Les contributions financières ont eu une fusion, sous l'intitulé « vie étudiante », et deviennent une contribution unique qui remplace la cotisation sociale étudiante. Elle se substituera au droit de médecine préventive, à la contribution au FSDIE et aux cotisations pour les activités sportives et culturelles. Sans aucune concertation préalable et en soulevant énormément de débats, cette contribution est acquittée auprès

du CROUS. Il est garanti que le CROUS sera seulement le collecteur. Son utilité est remise en question. Le CROUS devra reverser aux Établissements, selon un décret qui sera publié à cet effet. Les Universités perdent quelque chose qui leur était cher. Les étudiants boursiers seront exonérés de cette contribution vie étudiante.

La PACES devra aussi afficher les attendus comme les autres formations. Pour 2018, rien n'est changé à celle-ci. Les expérimentations en cours sont maintenues. Un bilan sera fait. Pour 2019, des systèmes différents seront proposés. Madame Virginie LAVAL déjeune ce midi avec Messieurs Pascal ROBLOT et François SEGUIN pour commencer à réfléchir sur l'évolution de l'Université car à Poitiers, le bilan de la PACES n'est pas bon. Les étudiants qui échouent à la 1^{ère} partie du concours et qui sont dans l'obligation de se réorienter dans une autre filière ont une double peine. Finalement, ils sont en situation d'échec. Un système intermédiaire a été mis en place cette année. L'Établissement en est ravi. Il utilisera la Commission de dérogation pour autoriser des étudiants faisant partie des 15 % censés quitter la PACES à rester dans celle-ci et avoir une deuxième chance. Ils ne valideront pas mais ils pourront obtenir un éventuel redoublement et ils ne seront pas dans l'obligation de se réorienter cette année. La réorientation se fera sur la base du volontariat, ce qui fonctionne mieux que le forcing du système.

Des places vont se créer dans la filière STAPS, qui est la plus en tension au niveau national. Le bouquet de formations dépassera les seules Universités puisque les CREPS vont proposer des formations qui seront mises dans ce bouquet sur la plateforme, comme des formations à BAC+1, des formations à BAC+2, la création de BTS au niveau du Rectorat en 2019. Les formations dans les métiers du sport seront diversifiées et les capacités d'accueil seront augmentées.

Les vœux groupés seront mis partout où cela aura du sens. C'est une proposition du Ministère. Des passerelles seront multipliées entre les formations.

5. Les moyens humains, financiers et organisationnels pour porter la réforme de l'accès au Supérieur.

Cela représente 450 millions d'euros du grand plan d'investissement. La Ministre a annoncé que les PIA à venir seraient très ciblés sur les transformations pédagogiques attendues au niveau des filières pédagogiques. Par exemple, si l'Université de Poitiers décidait d'ouvrir ses Licences générales à l'alternance, le PIA ciblerait cela. Un financement pourrait être obtenu pour aller jusqu'au bout de la mise en œuvre de cette transformation. 500 millions d'euros sont prévus pour les filières très en tension, sur l'ensemble du quinquennat. Cela est peu. 32 000 places supplémentaires sont créées du côté des bacheliers. 2 500 emplois seraient financés pour les accompagner.

2. Le Président remercie Madame Virginie LAVAL pour la présentation faite.

Le Président estime que le projet de réforme est ambitieux. La finalité est d'essayer de travailler de façon sérieuse sur la question des orientations et de l'échec en 1^{ère} année qui est un enjeu majeur pour les lycéens qui choisissent l'Université.

L'association des Présidents des Universités de Recherches et de Formation prépare un courrier qui sera envoyé aux députés en début de semaine prochaine. Il concerne les aspects techniques et la question des attendus à l'échelle nationale et non locale. Le Président cite un exemple où l'Etat n'a pas joué son rôle de régulateur : l'université de Bordeaux a fixé une capacité d'accueil en Psychologie à 220 places cette année. C'est inadmissible au regard du nombre d'étudiants venant de l'ancienne académie d'Aquitaine. C'est une façon de sélectionner les étudiants et de renvoyer les autres vers d'autres universités ou d'autres filières.

La question des vœux non hiérarchisés est un enjeu majeur en termes de flux de dossiers à traiter. La rédaction de ce courrier s'est voulue technique pour ne pas remettre en cause l'orientation de la loi et pour permettre que les ambitions de celle-ci puissent être mises en œuvre de façon réaliste.

Le Président s'interroge sur la remise à niveau, les moyens dégagés et sa procédure. Ce sera difficile en 2018. L'offre de formation a été finalisée. Le rythme identique à chaque nouveau gouvernement lui paraît complexe. La réforme risque aussi de ne pas atteindre ses objectifs car ce rythme n'est pas le souhait des Universités.

Des questions se posent sur le transfert au CROUS de la collecte de la vie étudiante. La Ministre les a informés que cela permettra de collecter auprès des étudiants en BTS, en écoles privées, etc. et cela redistribuera plus de moyens aux Universités. Rien n'est acquis de ce point de vue. Le décret sera essentiel. Les directeurs du CROUS déclarent qu'ils n'ont plus les personnels pour travailler sur la vie étudiante, ni les savoir-faire sur ces questions. C'est un enjeu essentiel en termes d'intégration des étudiants dans l'Établissement et en termes d'identité. Il est essentiel que les universités restent autonomes sur le transfert. Un vrai problème se pose. Toutes les conférences sont montées au créneau sur ce point.

Le financement *via* le PIA sur les nouveaux cursus pose le problème : cela ne doit pas créer une concurrence entre les Établissements. Les moyens financiers doivent être équitablement répartis entre tous les Établissements, quelle que soit leur taille. L'ambition de la Ministre est intéressante. Mais beaucoup de questions sont posées.

Remarque de Madame Sandrine CHEVAILLER. Le SNPTES est d'accord sur le fait que les dates de Parcoursup sont compliquées à mettre en place pour le 15 janvier 2018. Elle veut bien qu'une nouvelle plateforme soit prête, mais elle émet des doutes assez importants.

Elle confirme que le fait de ne pas hiérarchiser les vœux pose effectivement un problème de flux à traiter pour les universités, mais aussi un problème sur la motivation du candidat qui va se retrouver avec des vœux qu'il n'aura pas préférés dans un premier temps. C'est une possibilité.

Concernant les attendus, les universités vont faire des sélections et d'autres ne le feront pas. En termes d'égalité de traitement de l'étudiant et du parcours du lycéen, cela lui semble un souci.

C'est une réforme à marche forcée dont le rythme est trop rapide. Même si le but final est intéressant, elle pense qu'il aurait fallu attendre un petit peu et prendre le temps de la mise en place. Il est dommage de le faire dans la précipitation, ce qui empêche souvent le recul nécessaire.

Remarque et question de Monsieur Jean-Philippe NEAU. La réforme était nécessaire avec une ambition considérable. Mais elle peut être difficile à réaliser.

Sur le fait de se réjouir de la disparition du tirage au sort et de la mise en place d'une commission qui permettra de le supprimer, deux questions se posent :

- L'inadéquation entre le nombre d'étudiants inscrits dans une université et la réussite en 1^{ère} année : 25% en médecine ne sont même pas atteints.
- Les dix vœux maximum non hiérarchisés semblent totalement absurdes ; la question se pose par ailleurs sur le nombre minimum.

Madame Virginie LAVAL répond qu'un étudiant qui veut faire une PACES, peut mettre une PACES en Ile de France, une PACES Nouvelle-Aquitaine, etc., jusqu'à dix choix. Cela lui donnera la chance d'être pris dans une PACES. Elle n'a pas la réponse sur le nombre minimum de vœux.

Remarque de Monsieur Sébastien LAFORGE. La réforme soulève de nombreuses questions dont certains points ont été évoqués. Il reste à savoir qui va sélectionner les vœux. La sélection par les Conseils de classe peut être remise en question vis-à-vis de la liberté que peut avoir un futur étudiant pour que celui-ci ait au moins la possibilité de dire que son 1^{er} vœu serait telle formation et non telle autre. Un bon étudiant qui possède une idée précise de ce qu'il veut faire pourra toujours faire un vœu et sera assuré d'être satisfait. Cependant, pour ceux en difficulté, il faudra les encourager à faire un maximum de vœux en leur expliquant que s'ils veulent finalement une chance d'avoir une formation et peut-être même en septembre, leur intérêt sera d'avoir épuisé la liste. Cela laisse planer un certain nombre de questions. Le problème de fond du projet est sur l'accès de l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers qui est remis en cause.

Depuis six ans, l'Université de Poitiers voit augmenter les effectifs étudiants chaque année, comme au plan national. Cela n'a jamais été accompagné d'une augmentation des moyens humains ou financiers dans les Établissements et cela se traduit chaque année par une dégradation des conditions de travail pour les personnels de l'Université, quel que soit leur statut, et dans les filières en tension pour les étudiants. 500

millions sur l'ensemble du quinquennat pour ouvrir des places dans tous les Établissements signifie que chaque université n'aura quasiment rien. Si cela doit être remis dans un PIA, dont seuls quelques-uns seront lauréats, le sens de l'évolution est perceptible. Les résultats seront toujours les mêmes : les petites universités et les universités de provinces n'auront pas de moyens. La réponse que l'Etat aurait dû apporter était de régler cette question des moyens pour aider les étudiants et non pas pousser les Établissements à les sélectionner et à limiter l'accès. La Loi donne l'idée que tous les bacheliers n'ont plus leur place à l'Université. A chaque rentrée, le Conseil d'administration se réjouissait de voir le nombre d'étudiants augmenter. Mais cela a changé à la vue de ce projet. Cela devient une catastrophe. Une solution doit être trouvée. Au lieu de limiter cet accès pour tous, il faudrait le faciliter.

Des choses sont effectivement intéressantes, comme les parcours spécifiques et l'accompagnement des étudiants en difficulté qui a déjà été mis en place ces dernières années avec le plan de Licence, mais l'Établissement n'en a jamais eu les moyens réels. Multiplier les parcours a un coût pour les personnels et l'Université. Malheureusement, 500 millions d'euros ne permettront pas de le satisfaire.

Le projet est extrêmement dangereux et ne doit être accepté tel quel.

Remarque de Madame Isabelle DUFONT. Les membres de la CGT sont très inquiets aussi de ce plan étudiant. Elle souscrit à tous les points évoqués et ajoute que APB était anxiogène pour les familles et les jeunes. Ayant commencé la saison des salons et des portes ouvertes, cela s'est fortement ressenti sur le terrain. De nombreuses questions se posent sur le fonctionnement et les stratégies à mettre en œuvre sur les fameux dix vœux. Les personnels ont très peu d'éléments pour y répondre. Ceux présents sur le salon de Niort ont pu s'en rendre compte. Les lycées ont une très forte demande sur toutes les actions déjà établies dans le calendrier. L'Université subit une grande pression pour toutes ces interventions et ces immersions. Matériellement, les réponses à apporter sont difficiles à trouver. Il n'y a plus de possibilités supplémentaires. La nouvelle offre bi-disciplinaire est un casse-tête. Que se passe-t-il pour un élève ayant les attendus pour une filière mais pas pour une autre ? Malgré un travail amélioré avec les collègues du secondaire dans le cadre du continuum -3/+3, leur connaissance est assez partielle concernant certaines filières dont quelques-unes n'existent pas du tout dans le secteur secondaire ou dont ils ont des représentations un peu anciennes. C'est un problème. Même en faisant des efforts collectifs pour améliorer la connaissance des formations, cela ne peut se faire en trois semaines, ni pour le prochain Conseil de classe. Pour rappel, les élèves ont déjà reçu les fiches avenir et ont commencé à les remplir.

Concernant la place des étudiants, poursuit Madame Isabelle DUFONT, Madame Virginie LAVAL a répondu à la question des réorientations internes. Tous les jalons sont posés pour que progressivement, à moyen terme, il soit possible de mettre en place une sélection. Cela se voit à Poitiers comme ailleurs. L'ensemble de la communauté universitaire devra être très vigilante. La question demeure posée : quels personnels enseignants ou BIATSS traiteront les dossiers qui arriveront ? Il faut se remettre à l'esprit que lors de l'avant-dernière campagne APB, les personnels des services orientation et insertion de l'Établissement ont fait un travail conséquent en traitant manuellement plus de 5.000 dossiers en trois semaines/un mois. Le déroulement de la prochaine rentrée s'avère compliqué sachant qu'à l'avant-dernière, l'Établissement n'était pas en haut du pic démographique.

Certes, les ambitions du plan sont louables en termes de modularités et d'accompagnements. Cependant, pour sa mise en place rapide, il faudrait en avoir les moyens, notamment en personnels enseignants et BIATSS, pour accueillir décemment tous les étudiants à la prochaine rentrée et afin que les conditions de travail des personnels ne soient pas totalement détériorées.

Demande de précisions de Monsieur El Mustapha BELGSIR. Il souhaite une confirmation sur le fait que la compétence vie étudiante sera transférée de l'Université vers le CROUS. Le Conseil d'administration du CROUS qui se tiendra le 14 décembre prochain en reparlera certainement, mais il souhaiterait une ré-explication.

Le Président précise que dans la Loi, la collecte de tout ce qui concerne la vie étudiante par les CROUS est prévue pour élargir l'assiette de celle-ci. Les Universités représentent 46 % des étudiants. C'est pour passer à la totalité d'un prélèvement sur l'ensemble de ceux qui sont à BAC+ et pour reverser aux Universités. Le décret le définira. La Loi dit qu'au lieu d'avoir une collecte sur 50 millions d'euros, il y en aura une sur 100 millions d'euros. Le Président ne peut répondre sur la véracité du fait que dans deux ou trois ans, les CROUS

reverseront aux Universités, la totalité collectée, et non pas 95 ou 90 %, pour différentes raisons, comme des frais de gestion. La discussion reste ouverte. Le décret sera essentiel sur qui reçoit quoi.

Remarque de Monsieur Philippe JEHANNO. Il ne revient pas sur la capacité d'adaptation et sur le fait que tous les étudiants doivent ou non rentrer à l'Université. La mission essentielle est d'accompagner les jeunes vers l'emploi. Le passage pour tous à l'Université est-il un devoir ou non ? Il ne le sait pas. Mais nécessairement, l'adaptation des parcours doit se faire pour être en adéquation aux nouveaux métiers et aux besoins. Il ne suffit pas de proposer une filière aux jeunes qui rentrent à l'Université. Il faut qu'à l'arrivée, ils puissent s'épanouir. Bien qu'ils changent probablement de métier, l'objectif est quand même de leur permettre de s'insérer et d'aller vers l'emploi. La partie étudiante est très importante, mais la suivante est aussi très longue. Les débats sur ces points concernent les Universités, mais il faut avoir à l'esprit que la vie professionnelle est bien plus longue que le temps passé dans les écoles et lieux d'apprentissages.

3. Le Président observe qu'être étudiant ne se résume pas simplement au fait d'acquérir des connaissances, des compétences et une culture, mais aussi s'investir dans la vie associative, sportive, culturelle, caritative et de solidarité. Les étudiants sont très nombreux et il souhaite qu'ils le soient encore plus dans une vie associative particulièrement riche à l'Université. Ils acquièrent aussi des compétences dans cet engagement. Le travail fait par les Conférences de doyens est très intéressant lorsqu'ils déclarent que cela fait partie des critères car ces éléments étaient très peu pris en compte.

Des discussions ont souvent lieu avec le Doyen de l'UFR Médecine-Pharmacie sur l'entrée en PACES, sa sélection et l'absurdité du fonctionnement français par rapport aux allemands et aux suisses qui demandent aux étudiants d'avoir passé un an ou plus à travailler bénévolement dans une association ou une collectivité qui relève de ces questions d'enjeux de santé. Le besoin est d'avoir des personnes motivées. En France, la conception est un peu ancienne et fermée. Il y aurait, d'une part, les connaissances abstraites et puis ce que l'on apprend en dehors. Les connaissances sont essentielles, mais l'investissement et la motivation des étudiants sont aussi à prendre en compte avec des degrés.

Lors du salon à Niort, le Président a bien entendu l'anxiété des familles et lycéens qui ne savent pas comment cela va se passer en janvier/février 2018. Le rythme pose incontestablement problème. Certains points sont semblables à la loi Pécresse, en termes d'accueil plus personnalisé des étudiants en 1^{ère} année.

L'Université avait eu 800 000 euros pendant trois ans et au bout de ce temps, il n'y avait plus d'aide. Tout le monde s'était retourné vers l'équipe présidentielle de l'époque. Le transfert de compétences et d'enjeux financiers du Ministère vers les Universités est assez classique.

Une interrogation réside sur la qualification des collègues du secondaire pour renseigner et orienter les lycéens face à une offre de formation qu'ils ne connaissent pas. Une discussion s'est tenue avec la Rectrice, il y a une dizaine de jours, concernant la formation des collègues. Cela reste très compliqué et trop rapide.

Le Président enverra le courrier concernant les capacités d'accueil en STAPS à l'ensemble des administrateurs. L'Université s'engage à condition que l'engagement soit pluriannuel. Ce n'est pas seulement à la rentrée 2018 qu'il faut souhaiter éviter les manifestations étudiantes. Si les capacités d'accueil augmentent en STAPS de 200 en 2018, puis de 200 en 2019, et ainsi de suite, cela veut dire qu'il y aura 1 000 étudiants de plus à la faculté des Sciences du sport dans les quatre années à venir. Les moyens qui pourraient être dégagés pour la rentrée 2018 ne permettront pas de résoudre les questions pour les quatre prochaines années. Il pourrait y avoir 3 postes de MCF et 5 postes de PRAG-PRCÉ, cela fait environ 1000 heures. C'est 3600 heures supplémentaires sur les quatre ans. 1000 heures seront sûrement assumées par l'Etat qui demandera aux Etablissements de prendre en charge les 2 600 heures supplémentaires en redéployant en interne d'autres composantes vers les STAPS. Seulement, d'autres disciplines sont en tension et la plupart ont des besoins importants.

Un texte du Conseil d'administration qui dirait que l'ambition de cette réforme semble aller dans le bon sens avec une orientation renforcée et adaptée aux connaissances des lycéens serait souhaité tout en spécifiant que soient faits :

- Les attendus, à l'échelon national et pas par Établissement,
- Un classement des vœux,
- Un engagement pluriannuel pour toutes les Universités en termes de moyens humains, enseignants et personnels BIATSS.

Le Président invite les membres à réfléchir sur cela et s'ils sont favorables, à former un petit groupe pour une proposition en début de semaine. Suite à un échange avec les administrateurs, un texte pourrait être finalisé.

4) Retour de l'HCERES sur les champs et les formations impliqués

1. Le Président explique que le rapport HCERES a été reçu et sera envoyé au doyen et aux administrateurs. La prochaine Conférence des doyens sera consacrée aux retours des uns et des autres sur ce rapport. Un échange sur les leçons tirées de ce rapport est souhaité au prochain Conseil d'administration.

Le Président invite la Vice-présidente de la Formation à présenter ce dossier.

2. Madame Virginie LAVAL annonce que le rapport est globalement très positif. 4 champs de formations et les formations impliquées dans ces champs sont concernés. Le retour de l'HCERES n'est pas formation par formation.

Pour Sciences de la Vie, du Sport et de la Santé et les formations associées, Sciences Humaines, Lettres, Langues et Art, Sciences et Technologie, Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion ont été reçues. Il manque le champ Sciences de l'Education et de la Formation qui correspond à celui de l'ESPE et qui prend un autre circuit, celui de la DGESIP. L'Université de Poitiers a rendez-vous le 6 décembre prochain avec la DGESIP pour discuter du dossier d'accréditation de l'ESPE dans sa globalité.

Concernant le champ Sciences de la Vie, du Sport et de la Santé, l'expert suggère d'avoir un rattachement secondaire au champ Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion, dans la mesure où les Masters de STAPS sont orientés Management.

Une remarque pour tous les champs était la décision de piloter les champs de formation avec un collège constitué de représentants étudiants, de la Vice-présidente de la Formation, des assesseurs à la pédagogie des champs, des responsables de mention. Effectivement, il n'y avait aucun représentant des laboratoires de recherche dans cette instance. Cela a été remarqué par l'HCERES. De nombreuses personnes sont déjà dans ce collège. Donc pour travailler et piloter, le rajout de Directeurs de labo derrière était compliqué. La proposition était d'ajouter dans le collège, le Vice-président de la Recherche ou son représentant pour participer en tant que Vice-président à l'ensemble des collèges.

Certaines critiques sont sur les Sciences Humaines, Lettres, Langues et Arts.

En Licence de Philosophie, un portail de Psychologie et d'Histoire de l'Art était proposé, mais aucun parcours en L3. Le HCERES leur a dit de le faire.

Le HCERES a évalué que 8 parcours pour 50 étudiants étaient de trop en Licence de Géographie.

L'intitulé de parcours a été maintenu pour la mention Arts.

La mention Audiovisuelle, Média Interactif, Numérique des Jeux est, au niveau Master, portée par le CNAM et co-accréditée avec l'Université de Poitiers. Il y a dedans les parcours JMIN (Jeux, Média Interactif et Numérique) et le parcours CREADOC (Création documentaire) qui appartenaient avant à INFOCOM. L'expert a demandé la cohérence de la mention en ajoutant CREADOC au parcours JMIN. L'Université n'avait pas les arguments pour répondre. Quand il y a un recrutement en Master, il est fait au niveau mention où les JMIN organisent un concours très spécifique et très compliqué. La copie a donc été revue et sur la base de la demande de l'HCERES, l'Université se tourne vers la DGESIP pour obtenir la création d'une mention supplémentaire qui s'appellerait Audiovisuel et Cinéma et qui comporterait le parcours CREADOC avec qui serait mutualisée la mention Audio sur certaines compétences.

Le Président précise que le parcours CREADOC, qui forme des étudiants de très bons niveaux régulièrement primés par France Culture, est sorti de cette mention car le collège qui dirige ce parcours (seul universitaire

intervenant dans cette formation) n'a pas souhaité être dans la mention. La question se pose sur la façon dont fonctionne l'UFR.

Madame Virginie LAVAL reprend la discussion sur les Masters de Sociologie. L'un des experts a remarqué qu'une mention n'était plus exclusivement à vocation recherche ou professionnelle et que le poids accordé au mémoire de recherche était bien trop important : 24 ECTS en M1 et 24 en M2. Les collègues en Sociologie ont accepté de revoir les chiffres à la baisse. Des allers et retours sur l'offre de formation auraient pu être évités car Madame Virginie LAVAL avait formulé la remarque, mais elle a été moins entendue que les experts du HCERES.

Pour la Science et Techno, il n'y a aucune remarque excepté la Licence Professionnelle Métier de la Protection et de la Gestion de l'Environnement qui inquiète le HCERES sur les effectifs. La Licence n'attire plus et une année lui reste, à compter de 2018, pour apporter ses preuves, sinon elle sera fermée.

Pour les Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion, l'expert a souligné l'augmentation très sensible du nombre de mentions de Masters qui passe de 12 à 28.

Le Président ajoute que c'est en grande partie lié à la nomenclature nationale.

Madame Virginie LAVAL soutient cela et développe que l'expert souligne que cela donne l'impression d'une offre plus désagrégée qui risque d'entraîner des difficultés dans les échanges entre les équipes pédagogiques et dans les mutualisations d'enseignements. L'augmentation est liée à deux composantes à l'intérieure du champ. L'IAE ne pose pas de problèmes vis-à-vis des remarques formulées par l'expert parce qu'ils sont organisés en portail au niveau du Master 1. Le portail vient alimenter un parcours de M2, avec différentes formations. Il y a bien une seule équipe pédagogique et des mutualisations.

En Droit, l'organisation n'est pas aussi systématique, mais néanmoins des portails en Master 1 vont être mis en place, pas affichés aussi clairement qu'à l'IAE. De grosses mutualisations sont faites, soit 80% sur des Master 1 qui permettent aussi des échanges entre les équipes pédagogiques.

La nouvelle nomenclature nationale permet d'être plus lisible et les collègues de l'IAE et de Droit s'en sont évidemment saisis.

Le Président exprime que les retours très positifs montrent la qualité du travail fait par les collègues dans la coordination des champs et que cela semble vraiment intéressant.

5) Capacités d'accueil en 1^{er} cycle

Le Président rappelle deux choses :

- La première est la volonté de l'Université d'accueillir tous les lycéens de l'académie qui ont le baccalauréat et qui veulent venir en Psychologie, en Biologie, en Sociologie, en Droit ou toutes autres disciplines.
- Deuxièmement, il considère qu'il est absurde de ne pas avoir mis en place des capacités d'accueil et, contrairement à ce que certains collègues souhaitaient, il n'a pas voulu l'imposer en Psychologie à Poitiers. Ce n'est pas sa méthode de travail. Les universités de Tours, de Bordeaux et de Clermont-Ferrand en ont mis. L'université de Poitiers a donc récupéré un nombre impensable d'étudiants, au regard de leur devenir professionnel. Concrètement, quand il y a eu 350 étudiants en 1^{ère} année de Psychologie, l'Université était loin du potentiel qu'elle peut former avec des perspectives professionnelles puisqu'après, les étudiants vont vers l'IRTS et vers une diversité de destinations qui font que l'accueil de 600 étudiants est possible en leur disant que cela a du sens de venir en Psychologie à Poitiers. Quand les chiffres sont au-dessus de 600, il est certain que ceux qui se trouvent au-dessus échouent. La responsabilité des administrateurs est de l'assumer.

La vision des disciplines à l'Université n'est pas le réel. Tous les conseils d'UFR ont voté les capacités d'accueil. L'administrateur est aussi représentant des conseils d'UFR, de ce que représente l'Université et des orientations. Pour rappel, un vote a eu lieu dans tous les conseils d'UFR sur cet aspect.

Le Président invite la Vice-présidente de la Formation à présenter ce dossier.

1. Madame Virginie LAVAL rappelle que la discussion a débuté avec les assesseurs à la pédagogie sur la question des capacités d'accueil de l'Université de Poitiers en juin 2017. Elle est venue en Conseil d'administration afficher et présenter les objectifs politiques que l'Etablissement voulait atteindre en septembre 2017. Depuis, un vrai débat est dans les composantes, au sein des départements et des UFR qui ont voté toutes les capacités d'accueil mises sur le bureau virtuel. Le débat a été très riche à la CFVU. L'avis obtenu est favorable pour la mise en place de capacités d'accueil à l'Université de Poitiers avec 15 votes pour et 11 contre. Les membres peuvent retrouver sur le bureau virtuel de nombreux documents. Le travail réalisé sur ces analyses est remercié.

En termes de données, la transparence a été souhaitée. Les inscriptions 2017 avec redoublants et hors redoublants peuvent être vues. Les indicateurs précis ont été donnés pour que les membres se positionnent sur les capacités d'accueil. L'objectif politique de l'Etablissement a toujours été très clair, soit d'accueillir tous les bacheliers de l'académie *a minima* car la plupart des mentions accueillent des bacheliers d'ailleurs.

Pour certaines mentions, par exemple, en STAPS, les vœux 1 de l'académie seront accueillis *a minima* à cause du manque de capacités. Sinon, partout ailleurs, l'Université accueille au-delà de l'académie y compris en Psychologie.

Comme indiqué précédemment, le circuit change dans le dialogue avec le Rectorat. La Rectrice a un avis global très positif sur les capacités d'accueil fixées avec, en tête, l'objectif politique visé.

Les STAPS ont été pointées du doigt car ils ne peuvent pas répondre à l'objectif mis en place. Quelques réserves ont été émises sur la Psychologie, sur le Droit et sur les DUT d'Angoulême.

Pour STAPS, l'Université de Poitiers lui a annoncé qu'elle souhaitait augmenter les capacités d'accueil de 200 places dans le cadre du Plan Etudiant. La répartition serait de 125 places complémentaires en Licence 1ère année avec 75 places sur Poitiers et 50 places sur Angoulême supplémentaires. L'ouverture de 75 places en Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST - diplôme à BAC +2) est souhaitée avec 50 places à Poitiers et 25 places à Angoulême, sous réserve et sous engagement pluriannuel de l'Etat avec 5 PRAG-PRCE et 3 MCF, sous l'attribution de 2 postes de BIATSS, d'1 ingénieur à la pédagogie et sous réserve de moyens financiers pour les infrastructures. La Rectrice a transmis le courrier au Ministère. Monsieur Aurélien PICHON l'a transmis à la Conférence des doyens car le pilotage est fait par le collègue de Nantes qui organise l'ensemble de la réflexion nationale.

Pour la mention Psychologie, les capacités d'accueil 2018 sont de 660 places. Cela représente le nombre d'étudiants inscrits en 2017 alors qu'il n'y avait pas de capacités d'accueil en Psychologie. Avec 660 places, l'Université est capable d'accueillir tous les vœux 1, tous les vœux 2 du secteur et hors secteur et d'aller au-delà du vœu 2. Pour rappel, en Psychologie, en 2017, il y avait 457 vœux 1 et vœux 2 du secteur (Limoges y compris). L'université de Limoges n'ayant pas de Psychologie, c'est l'université de Poitiers qui accueille les étudiants, puisque l'université de Tours n'accueille pas. Finalement, 109 vœux 1 et vœux 2 hors secteur ont accepté et sont venus à l'Université de Poitiers en Psychologie. 43 étudiants se sont réellement inscrits à l'Université de Poitiers à la rentrée de 2017. Parmi les candidatures, il y avait plus de 90 vœux 1 d'étudiants de Bordeaux. Tous ne sont pas venus, évidemment pour des problèmes économiques, malgré leur acceptation dans l'Etablissement. En vœux 1, vœux 2 secteur et hors secteur, l'Université atteint un total de 566 étudiants et elle ouvre 660 places cette année. La Rectrice a entendu l'argumentation, l'a validée et n'a pas demandé d'augmentation de la capacité d'accueil en Psychologie. Madame Virginie LAVAL insiste sur les faibles capacités d'accueil de l'université de Bordeaux qui impactent l'université de Poitiers. La Rectrice poursuit un dialogue avec le Recteur de Bordeaux pour qu'il puisse agir sur l'Université de Bordeaux au regard de ce que l'université de Poitiers met en place.

Pour le Droit, les capacités d'accueil affichées étaient en-dessous du constat des inscrits en 2017. Pour rappel, le raisonnement mis en place entre les assesseurs à la pédagogie et les Universités, était parti sur APB qui a une définition minimale d'une capacité d'accueil, en ayant toujours à l'esprit que cette capacité pouvait être augmentée de 20 %. Un accord a eu lieu avec le Doyen avant d'aller rencontrer la Rectrice. Il y a donc une augmentation :

- La mention Administration économique et sociale (AES) passe de 120 à 150 places.
- La mention Droit Poitiers passe de 360 à 400 places.
- La mention Droit Angoulême passe de 130 à 150 places.
- La mention Droit Niort augmente de 5 places.

Pour les DUT d'Angoulême, la Rectrice ne comprend pas pourquoi 1 à 2 places sont perdues sur chacune des mentions affichées. Depuis mardi dernier, Madame Virginie LAVAL n'a pas pu rentrer en contact avec l'assesseur à la pédagogie d'Angoulême. Cela sera fait pour en discuter. Si l'PIUT d'Angoulême n'augmente pas, la Rectrice indique que cela passerait sans difficulté. Mais l'attention a été attirée sur cette question.

Madame Virginie LAVAL confirme que le Rectorat a un rôle renforcé dans le plan étudiant car il détermine le pourcentage d'étudiants hors académie qui peuvent être acceptés dans l'Établissement. Ce pourcentage serait fixé à l'échelle d'une mention. Aucune décision n'a été prise avec la Rectrice. La question sera traitée en mars 2018.

Les capacités d'accueil fixées en 2018 sont un réel souci d'accueillir l'ensemble des bacheliers de l'académie, voire au-delà.

La question des STAPS restera en tension forte.

La Psychologie accueillera au-delà des vœux 1 et vœux 2.

Toutes les autres mentions ne sont absolument pas en danger.

Tous les candidats seront accueillis comme APB l'a fait cette année. A l'université de Poitiers, pour toutes les candidatures jusqu'au 24^{ème} vœu, dès le 1^{er} tour, une proposition d'accueil a été faite.

Le Président observe que les conditions d'études en Psychologie seront améliorées à la rentrée 2018.

Question de Madame Evelyne LANDE sur les capacités d'accueil en Droit pour savoir si le transfert est entre redoublants et non redoublants. La 2^{ème} ligne du document montre que les chiffres passent de 360 à 400 de 130 à 100 redoublants.

Madame Virginie LAVAL explique que le nombre de redoublants n'est pas enregistré durablement. Il dépend du nombre de redoublants qu'il y aura. Si la mention AES annonce une capacité d'accueil à 50 redoublants et que finalement il y en a 70, ils reprendront obligatoirement les 70 redoublants, le redoublement étant de droit. Il faut vraiment regarder l'accueil des néo-primos avec un accueil de 120 à 150, 360 à 400.

Question de Madame Evelyne LANDE qui s'interroge sur l'objectif en STAPS d'augmenter de 200 places pour répondre à l'attente des lycéens et si ces 200 places supplémentaires correspondent à 200 emplois à terme.

Madame Virginie LAVAL explique que la réflexion a été menée à travers la création des DEUST. Ces diplômes à BAC +2 sont très ciblés, comme maître-nageur, activités de plein air et sport de combat sur Poitiers.

Sur Angoulême, ce sera orienté sur le sport en salle pour personnes âgées.

La Licence professionnelle qui est sur l'activité de pleine nature en STAPS insère à un niveau qualitatif que l'expert a souligné comme étant inférieur au niveau attendu.

L'Université doit avoir des DEUST pour monter en puissance sur la Licence et la transformer vers une nouvelle orientation et vers le management. D'un point de vue pédagogique et d'insertion professionnelle, le projet tient la route.

Le Président ajoute que les différents doyens travaillent en collaboration, au niveau de la Conférence des doyens qui est très active, et qu'ils sont attentifs les uns et les autres à avoir des choses qui ne sont pas concurrentielles dans plus que la grande région.

Concernant le nombre d'enseignants demandé, la proposition est donnée par la Conférence des doyens en négociation avec le Ministère. La seule difficulté réside dans l'aspect pluriannuel.

2. Le Président ouvre la discussion.

Remarque de Monsieur Romuald BODIN. Il exprime sa colère et insiste sur le constat que le gouvernement se présente en rupture politiquement avec ce qui a pu se faire dans le passé. Il est dans la simple continuité de ce qui a été vu et réalisé avec Mesdames Geneviève Fioraso et Valérie Pécresse. Ce que le gouvernement appelle une réforme nécessaire pour l'Université n'est rien d'autre qu'une gestion des flux à fond constant. L'Université est prise dans des contradictions. Le problème est ramené depuis tellement longtemps que le fait que l'Université est un espace de formation unique au sein de l'espace de l'enseignement supérieur est oublié, ainsi que le fait qu'elle présente de très nombreux avantages par rapport à d'autres filières beaucoup plus valorisées globalement. L'Université vient même à dire qu'elle a besoin d'une réforme bien qu'elle n'en soit pas très contente. Monsieur Romuald BODIN est d'accord sur le fait de reformer l'Université car de nombreux problèmes se posent, comme le ratio enseignants-étudiants qui n'est pas du tout en faveur de l'Université.

Il est dit que 60% d'échec en 1^{ère} année représentent beaucoup, mais il faudrait souligner que les chiffres sont faux. Ces arguments étaient annoncés, par Mesdames Geneviève Fioraso et Valérie Pécresse, mais après avoir fait l'étude consistant à rechercher dans les archives journalistiques les débats sur les réformes depuis les années cinquante, les mêmes discours ressortent mot pour mot. 60 % d'échecs où sont cumulés le redoublement, les différentes formes d'abandons comme des étudiants salariés qui peuvent avoir 50 à 55 ans, qui s'inscrivent en Droit pour le découvrir, qui sont ingénieurs et qui se désinscrivent au bout de quelques années. Ceux-là rentrent dans les chiffres et font monter les taux d'abandon à l'Université. Deux choses sont importantes. Quoi qu'en disent les sociologues, il est rapporté que l'Université montre des taux impressionnants et qu'il faudrait un peu corriger cela au moins à la marge. En réalité, le gouvernement ne publie jamais ou très rarement les données concernant les autres filières, alors que les taux d'abandon sont quasi identiques à l'Université. Il est dit que la sélection protégerait de cela, mais pas du tout. Certes, il est annoncé qu'il n'y a pas de sélection, mais cela en est une plus ou moins, même si elle est douce. Cela protégerait des décrochages et des abandons. Mais dans les filières sélectives, il y a des taux d'abandon qui sont parfois plus élevés qu'à l'Université. Les meilleurs élèves de l'enseignement supérieur sont les STS qui n'ont que 15% d'abandon comparé à l'Université qui est à 25% en 1^{ère} année. 15% d'abandon est déjà beaucoup alors qu'elles sont sélectives. Donc au regard des classes préparatoires toujours prises comme un exemple, le taux d'abandon est le même qu'à l'Université. Dans les écoles, plus ou moins grandes, qui sont le modèle sur lequel l'Université devrait se fixer, il y a 35% d'abandon. Le chiffre est bien supérieur, mais le gouvernement n'en parle jamais car la sélection est pratiquée. La sélection ne protège donc absolument pas de l'abandon.

Monsieur Romuald BODIN demande aux membres leur avis sur le fait que grâce à cette sélection, les élèves seraient d'un meilleur niveau. Il répond que non. Une présélection se fera en amont avec la distribution des étudiants par le biais de leurs vœux. Des études faites en Economie et en Sociologie montrent très clairement que lorsqu'une sélection est rajoutée à cette présélection faite dans le secondaire par les étudiants eux-mêmes, la sélection est homogénéisée très grossièrement.

Les extrêmes (étudiants les plus faibles) sont perdus. L'Université peut en effet s'en réjouir sans connaître leur avenir, peut-être, mais des extrêmes sont aussi éliminés dans l'autre sens. Des élèves extrêmement brillants auraient pu venir dans les filières de l'Université, mais du coup, *via* tout le système de réorientation et d'accompagnement, des conseils leur sont donnés pour qu'ils ne viennent pas car ils ont un baccalauréat Scientifique mention très bien, etc., qu'ils doivent faire une Prépa ou viser une grande école.

La problématique est en Sciences et en Mathématique. Cela conduit à faire de l'Université, une filière comme les autres et elle perdrait sa grande qualité unique qui la distinguait. Contrairement à d'autres filières, dans le 1^{er} cycle, certains étudiants n'avaient pas du tout le profil pour faire des études supérieures et réussissaient tout de même. Certes, ils sont une minorité, mais ils existent. A l'avenir, ils seront *a priori* éliminés par cette sélection sur le passé. C'est contraire au marché du travail où les employeurs se disent qu'il faut arrêter de juger les personnes sur leur passé abstrait *via* le CV et voir sur place. Les candidats sont de plus en plus invités à venir dans l'entreprise qui les fait travailler pendant une semaine. Cela peut être critiquable pour d'autres raisons, mais le jugement est porté sur ce qu'un employé est capable de faire. L'Université le faisait. Elle faisait

venir les étudiants sans condition et regardait en 1^{ère} année leur capacité de travail. Les plus faibles, dans la majorité, échouaient. Mais une minorité, qui n'avait pas du tout le profil, réussissait.

En Master de Sciences, des baccalauréat Technologiques se trouvent. Sans doute, ils n'auraient pas été pris et ne seront désormais plus retenus. Certes, 94% des bacheliers professionnels échouent en 1^{ère} année, mais il reste 6%. L'Université perd sa spécificité. Elle n'en sera pas meilleure. Les filières sélectives, qui fonctionnent comme le gouvernement le voudrait, n'ont pas de meilleurs résultats en termes de niveau des étudiants, d'abandon, d'échec, etc.

Pour finir, rien ne sera gagné de ce point de vue, mais la petite différence que l'Université possédait va se perdre. Faire disparaître un passé scolaire qui pouvait ne pas être extrêmement brillant et montrer des capacités ne sera plus possible actuellement pour un étudiant.

Le Président remercie Monsieur Romuald BODIN pour ce contenu intéressant, en particulier les pourcentages de taux d'abandon qui ne sont jamais rappelés. Monsieur Emmanuel MACRON, à l'époque, en tant que Ministre de l'Economie, suggérait que le système entre les classes Prépa, les grandes écoles et les Universités devait être remis à plat et ne devait pas être modifié. Désormais, par facilité, l'Université est touchée. Les questions de fond ne sont effectivement pas résolues. Concrètement, sur les capacités d'accueil, l'Université de Poitiers n'aurait pas pu faire d'autres propositions pour permettre d'accueillir tous les lycéens de l'académie. Cependant, il est vrai que la terminale ne prédétermine pas tout.

Remarque de Monsieur Sébastien LAFORGE. Le contexte a guidé le vote des élus à la CFVU la veille et le mandat porté sur les capacités d'accueil. Localement, l'Université ne peut que saluer la démarche qui l'a conduite à ces capacités proposées ce jour avec la possibilité offerte de débattre de celles-ci dans les départements et les conseils d'UFR. Il n'est pas certain que ce soit le cas ailleurs. Certes, au regard des chiffres présentés, tout est fait localement pour permettre à tous les étudiants qui en auront fait le vœu de s'inscrire dans les filières de l'Université et de pouvoir avoir une réponse positive. Les vœux 1 et vœux 2 sont discutés mais ils n'existeront plus à la rentrée. Les choses risquent de se compliquer. Le SNESUP au niveau national, propose de s'opposer à la mise en place de capacités d'accueil généralisées. La question des STAPS et de la Psychologie à Poitiers où l'Etablissement n'est pas en mesure d'accueillir 1 000 étudiants en 1^{ère} année de STAPS est entendue car c'est une réalité. Par contre, certaines filières proposeront des capacités d'accueil alors que cela n'est pas nécessaire car l'Université sait que ce sont des filières où il y a peu d'étudiants. Les capacités d'accueil ne répondent qu'à l'injonction du Ministère, relayée dans le projet de Loi, qui est de limiter l'accès à l'enseignement supérieur. La proposition de la CFVU repoussée par le conseil est de voter ce jour et de distinguer dans le vote la question qui concerne les filières en très forte tension, à qui les capacités d'accueil ne peuvent être refusées et de faire un autre vote pour les autres filières pour lesquelles il est nécessaire d'accepter les capacités d'accueil.

Le Président n'est pas favorable à deux votes. La démarche de l'Etablissement est globale.

Remarque de Monsieur Yves BERTRAND qui va dans le même sens que le Président. Deux votes poseraient un problème de définition précise de ce qu'est une filière en tension. La faculté des Sciences Fondamentales et Appliquées n'apparaît pas ce jour et elle prend 100 étudiants de plus chaque année en Biologie. Il faudrait définir la limite pour les filières en tension ou non.

Le Président ajoute que cela ne se réduit pas en complément à PACES, Droit, Psychologie et STAPS. De fait, en LEA, la pression est si forte qu'au regard du devenir des étudiants, les collègues de Lettres ont souhaité mettre en place une capacité d'accueil. Il est essentiel de dire aux lycéens leurs perspectives professionnelles. L'Université a une responsabilité morale fondamentale. Le Président veut pouvoir continuer à aller dans un salon de l'étudiant et leur dire que cela a du sens de venir à l'Université plutôt que d'aller en classe Prépa. L'Etablissement doit être cohérent.

Il propose un premier vote aux administrateurs pour savoir s'il doit proposer deux votes. A la majorité, le vote est fait sur la proposition de façon globale.

Le Président propose de voter les capacités d'accueil en 1^{er} cycle.

Madame Virginie LAVAL propose de voter la liste des formations sélectives portées à l'Université de Poitiers, les DUT, les CMI, le parcours renforcé en mathématiques, le parcours renforcé en Sciences Po de la mention Lettres et la double Licence, qui verra le jour en 2018, Philosophie-Droit.

Délibération n° 02

Le Conseil d'administration approuve à la majorité les capacités d'accueil en 1^{er} cycle pour l'année universitaire 2018-2019.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la liste des formations sélectives pour l'année universitaire 2018-2019.

6) Examen des demandes de financement CPER FEDER : suspension d'un projet du programme HABISAN

Le Président explique qu'il faut voter la demande faite par Messieurs Marc PACCALIN et Laurent BOSQUET de suspendre le financement FEDER du projet du programme CPER HABISAN « Microscopie confocale intra-vitale : vers la réparation tissulaire ».

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 03

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la demande de suspension du financement FEDER du projet du programme CPER HABISAN « Microscopie confocale intra-vitale : vers la réparation tissulaire ».

7) Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

Le Président annonce que la question sera traitée en Conseil d'administration réuni en formation restreinte. La Commission de la Recherche s'est exprimée la veille sur ce sujet.

8) Répartition du FSDIE 2018 (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)

Le Président invite la Vice-présidente de la Formation à présenter ce dossier.

Madame Virginie LAVAL prend la parole au nom de Madame Isabelle LAMOTTE et indique que les administrateurs doivent statuer sur la répartition du FSDIE 2018 qui est destiné à deux choses :

- Le financement des projets portés par des associations étudiantes,
- L'aide sociale apportée aux étudiants en difficultés.

Le FSDIE est alimenté par une partie des droits de scolarité acquittés par les étudiants auprès de leur Université, au minimum de 16 euros. C'est un décret qui l'indique. Le Conseil d'administration après avis de la CFVU, positif à l'unanimité des présents, doit déterminer la part du droit de scolarité réservée au financement de fonds et les pourcentages.

Les propositions sont de reproduire à l'identique ce que l'université de Poitiers pratique depuis des années, soit 30% pour l'aide sociale, maximum qui peut être atteint, et 70% pour l'aide aux projets. Pour 2018, la répartition proposée serait d'accorder 87 198 euros à la part sociale et 203 926 euros à la part aide aux projets.

En termes d'aides sociales, certaines sont directes, soit 30 000 euros. Pour le remboursement de droit d'inscription en 2018, une augmentation a eu lieu car l'année précédente, les fonds étaient insuffisants pour rembourser l'ensemble des demandes formulées par les étudiants. A ce jour, la commission qui a eu lieu a trouvé les moyens de rembourser toutes les demandes à hauteur de 85%.

Pour les associations à caractère social ou qui ont une activité sociale clairement engagée, comme Equinoxe, Episs'campus et Handisup, 32 500 euros d'aides sociales sont accordés. Cette année, des projets d'aides sociales sont proposés pour les étudiants en grande difficulté, repérés par les assistantes sociales, comme la mise à disposition d'une flotte d'ordinateurs de 6 698 euros.

La répartition proposée des crédits pour les aides aux projets est :

- De prélever 2,5% du budget pour permettre au Bureau de la Vie Étudiante de fonctionner et pour le redynamiser, de porter des appels à projets à hauteur de 10 000 euros qui partiront du BVE,
- De maintenir les associations conventionnées avec l'université de Poitiers (ASUP, Pulsar, AFEV et Equinoxe), dans leur volet qui n'est pas strictement social, les projets associatifs et en lien avec la politique de l'Université, les projets strictement ciblés, comme les projets « développement durable », à hauteur de 2,5% pour une valeur de 5 098 euros.

Le Président remarque que cela fait bien le lien évoqué sur la vie étudiante et les relations avec le CROUS.

Madame Virginie LAVAL précise que le décret explique que d'un côté, il y a l'aide sociale et de l'autre, l'aide aux projets.

Question de Monsieur Valentin COGNARD pour savoir si les 5 098 euros du développement durable seront pour le GREEN OFFICE.

Madame Virginie LAVAL observe que non.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 04

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la répartition comme suit des crédits du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, d'un montant total de deux cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-quatre euros (291.124,00 €) pour l'année civile 2018.

Répartition des crédits pour l'année civile 2018 : Aides sociales (30%)

Objet	Montant
Aides sociales directes	30.000,00 €
Remboursement droits d'inscription	18.000,00 €
Associations à caractère social (Ekinox, Episs'Campus, Handisup)	32.500,00 €
Autres projets d'aide sociale (ordinateurs)	6.698,00 €
Total	87.198,00 €

Répartition des crédits pour l'année civile 2018 : Aides aux projets (70%)

Objet	Montant
Fonctionnement du BVE 2,5%	5.099,00 €
Appel à projet du BVE	10.196,00 €
Associations conventionnées (ASUP, Pulsar, AFEV, Ekinox)	76.500,00 €
Projets associatifs	107.033,00 €
Projets développement durable 2,5%	5.098,00 €
Total	203.926,00 €

9) Moyens des laboratoires 2018

Le Président invite le Vice-Président de la Recherche à présenter ce dossier.

1. Monsieur Serge HUBERSON rappelle les principes qui ont amené à modifier les calculs de dotations des laboratoires. En 2013, cela avait été modifié en appliquant un coefficient qui voulait que chaque laboratoire, selon son appartenance à la catégorie « expérimental lourd », « expérimental léger » ou non expérimental, se voyait attribuer les sommes de 4 600, 3 000 et 2 000 euros par chercheur. L'application du dispositif a conduit à une rationalisation des dotations qu'il aurait fallu poursuivre. Cela a été difficile parce qu'à l'époque, un certain nombre d'enseignants-chercheurs dits « producteurs » par l'AERES, avaient été comptés pour établir les dotations, soit 2 000 euros par enseignants-chercheurs « producteurs ».

Cette notion n'existant plus aujourd'hui et étant politiquement incorrecte, la notion d'enseignant-chercheur « actif » l'a remplacée. Seulement, les enseignants chercheurs actifs sont plus nombreux que les enseignants-chercheurs « producteurs » parce que la notion « actif » a été laissée à l'appréciation des Directeurs d'Unité et parce qu'une réelle amélioration de la production scientifique a eu lieu sur l'Université.

L'université de Poitiers apparaît dans le classement de Shanghai. L'enveloppe ne pouvant pas être augmentée, la somme de 2 000 euros a dû être diminuée à 1 800 euros. Des calculs ont remplacé la notion d'euros par celle de points, la valeur du point étant fixée comme le point d'indice en fonction de ce qui peut être mis.

Une interférence a eu lieu dans le calcul de ce qui était mis dans les laboratoires avec un autre problème venu de la mise en place de l'unité budgétaire recherche. L'ensemble des dotations ont dû être mises à plat pour regarder les dotations nettes, soit ce que perçoit le laboratoire après toutes déductions.

La question se pose sur le souhait initial de l'administrateur de l'Université de mettre les trois tarifs annoncés.

Une somme non négligeable d'environ 400 000 euros a été reprise sur les 2 800 000 euros attribués par l'administrateur à la recherche et redistribuée avant que les laboratoires commencent à émarger sur ce montant. L'effort général fait par l'Université pour la Recherche inclut les dotations des laboratoires mais également, les plateformes, les fédérations de laboratoires, les adhésions qui ne concernent pas l'ensemble des laboratoires, mais des groupes de laboratoires. Le calcul n'en tenait pas compte. La situation était donc très disparate selon la manière dont les groupes de laboratoires fonctionnaient. Pour exemple, en Chimie, les plateformes sont internes au laboratoire. La fédération est financée directement par le laboratoire. Aucun financement n'est donc accordé par l'Université à cette fédération qui est pourtant un réseau extrêmement important de laboratoires reconnu par le CNRS. Il n'y a pas non plus d'adhésion à des pôles. Typiquement, les chimistes pourraient dire que certaines adhésions sont financées, mais pas les leurs. Inversement, la MSHS qui rencontre un succès est dotée par l'Université à une hauteur non négligeable. Le dispositif d'aide aux publications est essentiellement orienté vers les SHS.

Des groupes de laboratoires ont été rétablis et correspondent à des groupes d'intérêts, soit Biologie Santé, Biologie Environnementale, SHS, Droit/Eco/Gestion, Chimie, Math/Info/EEA et Sciences pour l'Ingénieur (ensemble de laboratoires communs avec l'ENSMA). Une remarque a été faite pour que Math/Info/EEA devienne Maths/Info/STIC. Cette consigne sera suivie.

Le choix de baisser l'enveloppe de dotation aux recherches a été fait car les laboratoires ne voyaient pas les sommes qui correspondaient à cette réduction d'environ 400 000 euros.

Une réserve a donc été faite sur cette somme et est destinée à remplacer dans le budget des composantes concernées, la part prélevée sur les laboratoires pour que leur budget reste en équilibre et qui donne à l'administrateur une vision claire et exacte de ce qui est fait pour les laboratoires.

La deuxième chose souhaitée était d'exposer la dotation des laboratoires nette sans possibilité de prélèvement. Si en début d'année, telle dotation est décidée, il n'y aura aucune reprise en cours de route sur le compte du laboratoire.

Pour compenser, Monsieur Serge HUBERSON a essayé de mettre en place ce qu'il pouvait pour que les dotations des laboratoires ne baissent pas de façon drastique. Il a donc proposé de réduire le budget de la Recherche hors dotation des laboratoires au plus juste. En 2018, la proposition sera que les actions dites concertées, incitatives soit réduites au minimum. De plus, les échanges avec l'université de Tours s'étiolent

parce que le dispositif est ancien et qu'il n'intéresse plus. Il n'y a donc pas besoin d'avoir une grosse somme sur ce poste. Il est cependant souhaité de favoriser les échanges avec l'université de Limoges.

Après discussion avec le Vice-président Pilotage et Moyens, un accord a eu lieu sur une dotation complémentaire de 100 000 euros en crédit d'investissement sur les laboratoires pour pouvoir compenser en partie les effets de la réserve de 400 000 euros qui avait été faite sur la Recherche. En résultat, l'idée était de revenir à la réalité qui peut parfois être surprenante. Il prend exemple sur le rapport entre un laboratoire expérimental lourd et un autre qui n'a pas de frais expérimentaux importants et en regardant ce qui se passe au niveau de la dotation, un facteur de 2,3 peut être vu. En réalité, cela montre que la dotation par chercheur, en valeur relative de 2 000 euros, n'est pas à 4 600 euros mais à 2 800 euros, soit moins qu'un laboratoire expérimental léger. Les coefficients obtenus sont de 1,44 pour la Biologie Santé, de 1,68 pour la Biologie Environnementale, de 1,44 pour le SPI, de 1,63 pour la Chimie. Les trois autres groupes ont des résultats différents.

Il y avait des anomalies en SHS en particulier des laboratoires qui avaient fait de gros efforts de publication sur le dernier contrat, dont un bon nombre de chercheurs devenaient publiants, produisant ou actifs. La nécessité était d'augmenter la dotation de ces laboratoires qui étaient sous-évalués. De plus, une fusion n'avait pas été prise en compte dans le calcul des dotations. Elle a été rétablie. Finalement, il y a un excédant par rapport au coefficient avisé qui serait de 1,07. Les SHS sont relativement bien traitées.

Pour le Droit, Sciences Economiques et Gestion, le coefficient est de 0,77. Il y a donc un problème.

En Maths/Info, malgré un matériel lourd à avoir, en particulier pour Info STIC, les frais ne sont actuellement pas couverts. Cette année, le souhait est de ne pas baisser les dotations. Le montant des propositions pour chaque groupe de laboratoires est visible dans la colonne de droite du document. A l'intérieur des groupes de laboratoires, les chiffres ont été pré-répartis en se rapprochant de l'homogénéité de traitement et sans baisser les dotations. La dotation est calculée par enseignant-chercheur et non plus globalement par laboratoire. L'enseignant-chercheur ou le chercheur est à la base du système. Le financement des plateformes a été rappelé.

En Droit/Economie/Gestion et en Biologie-Santé, les laboratoires sont balkanisés. Il y a de nombreux petits laboratoires qui ne sont pas forcément réunis. Une unité de service se met en place en Biologie-Santé pour pallier à la difficulté. Il faudrait qu'en Droit, la même chose soit faite pour apporter une aide et gérer les projets. Quand les dotations des laboratoires sont regardées, par groupe, il est bien vu que cela a été pénalisant pour le groupe qui n'a pas de structure commune et qu'en général, elles sont encouragées par l'Etablissement. Les chiffres inscrits sur le document en colonne de gauche représentent l'année 2017 en dotation nette. Un certain travail de recherche pour rétablir ce qui était une dotation nette a été fourni avec la participation des composantes.

La Commission de la Recherche a émis un vote favorable sur le sujet avec 1 abstention.

2. Le Président remercie Monsieur Serge HUBERSON et ouvre la discussion.

Remarque de Monsieur Yves BERTRAND. Du point de vue des composantes, il a participé à une partie du travail accompli avec des difficultés qui ont été augmentées à cause de la répartition des laboratoires et parce que cela s'est percuté avec la question de la mise en place de la GBCP et de l'UB Recherche. Le travail de grande qualité fait par Monsieur Serge HUBERSON avec les composantes et les laboratoires est salué. Au début, avec toutes les contraintes présentes, la cause semblait perdue, mais le fait d'avoir convergé et équilibré l'ensemble des laboratoires et des grands champs pour que les composantes s'y retrouvent est une performance qui mérite d'être saluée.

Question de Monsieur Romuald BODIN concernant le laboratoire Gresco. Des échanges ont eu lieu et il aimerait savoir si les discussions ont évolué. La difficulté était que le laboratoire se retrouvait, après calcul, avec une dotation de 650 euros par enseignant-chercheur. Ce qui est loin des 2 000 euros.

Monsieur Serge HUBERSON explique que des anomalies ont été corrigées. Deux concernent les laboratoires Gresco et LIAS, qui étaient sous-dotés, pour une raison d'évaluation du nombre de chercheurs produisant. Le Directeur adjoint du LIAS a montré que le problème ne venait pas du nombre de publications mais de leur qualité. Il les a donc examinées et a montré qu'il y avait un glissement progressif qui explique qu'actuellement le LIAS produit beaucoup alors qu'auparavant, les enseignants-chercheurs n'étaient pas très sélectif sur leurs revues. Pour le Gresco, ce doit être la même raison. La production était trop locale et sur les quatre dernières

années, il y a eu un doublement des publications référencées. Cela explique qu'actuellement, après calcul sur l'ensemble des ventes du Gresco, il est sous doté. Cependant, il le sera moins en 2018. Une augmentation substantielle est visible.

Remarque de Monsieur Romuald BODIN. Le Directeur du laboratoire aurait une inquiétude sur une éventuelle augmentation de 20%, mais étant donné la faiblesse de la dotation de départ, cela représente peu en réalité.

Monsieur Serge HUBERSON observe qu'il y avait deux erreurs dans sa façon de voir. La première est qu'il y a 20% par chercheur tout en sachant que le nombre d'enseignants-chercheurs produisant a augmenté au Gresco. La deuxième est qu'il avait calculé les 20% sur la dotation actuelle alors que l'intention était de cumuler les dotations d'année en année. Ce qui ferait que 1,2 x 1,2 amèneraient à 1,44, la convergence se faisant beaucoup plus vite.

Concernant la Recherche, il souhaite que les administrateurs se réunissent la semaine prochaine pour examiner le tableau des propositions des dotations.

Les autres anomalies concernent le Forell qui a fusionné avec un autre laboratoire et a amené 25 chercheurs non pris en compte dans les dotations. Dans le domaine des Sciences de l'Ingénieur, deux anomalies ont été constatées. La première concerne Pprime. Comme il possède une grande surface de Recherche, cela lui coûte cher en taxe. L'autre concerne Xlim. Les corrections seront appliquées au fur et à mesure.

Le Président détaille la situation de 2013 :

- Xlim : 44 chercheurs et 44 000 euros.
- LMA : 33 chercheurs et 99 000 euros.

De mémoire, Xlim était passé de 44 000 à 66 000 euros y compris en accord avec la Directrice locale de l'époque qui ne souhaitait pas avoir beaucoup plus, mais un budget qui augmente et des moyens en termes d'ingénierie et de soutien. L'historique doit rester à l'esprit. L'importance est sur les principes et le travail où des contraintes avaient été mises.

Le travail de Monsieur Serge HUBERSON a été très long et précis en relation avec les doyens et les Directeurs de laboratoires. La remise à plat va dans le bon sens.

Question de Madame Evelyne LANDE. Pour Droit/Economie/Gestion, le chiffre est 0,77. Elle demande si à terme le 1 est visé.

Monsieur Serge HUBERSON répond que le 1 et le 1,77 sont la moyenne des groupes qu'il a essayés de faire. Il n'aime pas présenter des objectifs avec des chiffres après la virgule. Il a donc fait un arrondi. Deux groupes se sont alors dégagés. Un qui était autour de 1 et l'autre de 1,6. Il a ensuite constaté les anomalies. L'écart à la moyenne est donc fait pour être corrigé. Ce que la Commission de la Recherche a fait remarquer sur le sujet est qu'il fallait peut-être avoir une vision plus précise. La situation est, par exemple, différente en Maths, comme pour Xlim dans le dernier groupe. Les besoins ne sont pas les mêmes. Il serait donc anormal de tous les aligner. L'importance est de regarder l'ensemble de l'investissement par groupe.

Le Président reprend qu'en Droit/Economie/Gestion, après discussion avec certains Directeurs de laboratoires, il n'y a pas de grandes difficultés. Certains disent qu'en novembre, le reste de l'enveloppe est dépensé. Il est bien d'avoir des collègues venant de l'extérieur, par exemple, de Nanterre, qui sont dans un laboratoire de Droit et qui affirment qu'ils n'ont aucun problème financier. L'importance en Droit est d'avoir un appui en termes d'ingénieurs. Certains laboratoires sont très éclatés. Avec le doyen de Droit, le moyen de voir comment avoir quelques ingénieurs d'études au service des différents laboratoires et des collègues travaillant sans appui en termes d'ingénierie est étudié. Une des faiblesses des équipes d'accueil par rapport aux UMR est le manque d'ingénierie. La réflexion est ouverte.

Monsieur Serge HUBERSON complète que dans le groupe Droit/Economie/Gestion, 18 000 euros ont été ajoutés. Si la situation en 2017 est regardée, le coefficient n'est pas de 0,77. Il est inférieur et meilleur que la situation actuelle. Il y aura effectivement une augmentation de dotation dans certains laboratoires qui étaient sous-dotés.

Remarque de Monsieur Yves BERTRAND. Pour relativiser l'importance de la baisse éventuelle ou de la sous-dotation de tel ou tel laboratoire dans son propre secteur, heureusement, ils ont d'autres ressources externes. La part que représentent ces dotations dans les ressources totales est minime et de moins en moins significative dans le secteur Sciences. Ce qui n'est pas le cas en Sciences Humaines.

Le Président ajoute qu'il y a de plus en plus de réponses à des appels d'offres avec des collectivités, etc. La dotation du laboratoire est importante pour avoir une sécurité financière et est regardée de près, mais elle est de moins en moins discriminante y compris en Géographie.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 05

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la baisse de l'enveloppe budgétaire dédiée à la dotation de recherche et la création d'une réserve d'un montant de quatre cent mille euros (400.000,00 €), pour compenser les prélèvements des Unités de Formation et de Recherche.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la dotation nette des laboratoires sans possibilité de prélèvement.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la réduction du budget de 15% à 10,5% hors dotation.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la dotation complémentaire en crédit d'investissement, d'un montant de cent mille euros (100.000,00 €).

10) Les recettes fléchées

Le Président invite le Directeur général des services à présenter ce dossier.

Monsieur Gilles MIRAMBEAU explique que dans le cadre du décret de la GBCP et pour sécuriser la trésorerie, il est prévu d'identifier des recettes fléchées. Pour les repérer parmi l'ensemble des recettes, deux types de critères sont distingués : des types généraux et d'appréciation. La proposition est d'identifier les recettes fléchées au sein de l'université de Poitiers pour toutes les conventions dont le montant est supérieur à 800 000 euros. L'ensemble des conventions dédiées au CPER et au FEDER rentre dans ce cadre. Ce principe sera appliqué dès le 1^{er} janvier 2018.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 06

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le principe selon lequel l'Établissement appliquera le système des recettes fléchées à toute nouvelle convention d'un montant supérieur ou égal à huit cent mille euros (800.000 €) à compter du 1^{er} janvier 2018.

11) Modifications de la note de missions votée au CA du 22 septembre 2017

Le Président invite le Directeur général des services à présenter ce dossier.

Monsieur Gilles MIRAMBEAU informe que le Ministère contraint à modifier la note, notamment pour les remboursements des CNU. Deux paragraphes sont modifiés :

- La prise en charge des frais de déplacement pour la réunion des formations des sections CNU. Les tarifs sont spécifiés sur la note. Les convocations devront être jointes à l'état liquidatif transmis à l'Agent comptable,
- La base de remboursement des frais de repas. La phrase précise que lorsqu'un repas administratif existe sur le lieu de déplacement, le remboursement sera de 7,63 euros.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 07

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification du paragraphe « 6 : CAS PARTICULIERS » en page 12 relatif à la prise en charge des réunions des formations des sections CNU.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la précision apportée au paragraphe « 3 : BASE DE REMBOURSEMENT – 3.1.1 : FRAIS DE REPAS » en page 7.

12) Tarifs et subventions

Le Président demande aux administrateurs s'ils ont des remarques à ajouter.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 08

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.

13) Indemnités de départ volontaire

Le Président invite le Directeur des ressources humaines et de la relation sociale à présenter ce dossier.

Monsieur Nicolas BOISTAY indique qu'une note a été transmise sur l'indemnité de départ volontaire. Un groupe de travail a eu lieu auprès du Comité Technique d'Etablissement pour harmoniser le process sur l'attribution de l'IDV. La réglementation a été rappelée. Le Conseil d'administration doit valider le montant maximum versé aux personnes réclamant une IDV. Le Comité Technique d'Etablissement a validé une répartition et un pourcentage maximum d'IDV, selon le nombre d'années d'ancienneté au sein de la Fonction Publique. Un plafond existe déjà au niveau national et s'impose à l'Etablissement :

- Aux personnes qui ont entre 0 et 10 ans d'ancienneté, 25% au maximum
- Celles qui ont plus de 10 années d'ancienneté, 50% au maximum.

La proposition est de créer des tranches au sein des plafonds :

- 15% d'IDV pour les personnes qui ont moins de 5 ans de service,
- 25% d'IDV pour les personnes qui ont plus de 5 ans et jusqu'à 10 ans de service,
- 35% d'IDV pour les personnes qui ont de 11 ans à 25 ans de service,
- 50% d'IDV pour les personnes qui ont plus de 25 ans.

Ainsi, la pratique serait harmonisée et les dossiers seraient étudiés de la même façon. Un bilan sera effectué au niveau du bilan social et une présentation au CTE aura lieu chaque année.

Le Président ajoute que les élus du CTE ont collaboré à la discussion. Il rappelle qu'ensuite, c'est au cas par cas. Une discussion a lieu avec chaque personne concernée en fonction de son projet et de son souhait de partir à telle ou telle date. Il est bien d'avoir des principes généraux équitables avec le souci de pouvoir discuter au cas par cas. Un ancien dossier a permis de trouver un accord où 20 000 euros ont été gagnés dans la discussion par rapport à ce que pouvait avoir la personne si elle partait 7 mois plus tard.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 09

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modulation comme suit du montant de l'indemnité de départ volontaire (IDV), en fonction de l'ancienneté cumulée :

Ancienneté de service	Montant maximum de l'IDV en % du plafond de l'indemnité
Moins de 5 ans	15%
Plus de 5 ans à 10 ans	25%
De 11 ans à 25 ans	35%
Plus de 25 ans	50%

14) Adoption du Plan de déplacement d'établissement (PDE) dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur de développement durable (S3D)

Le Président invite le Vice-président en charge du Patrimoine et du développement durable à présenter ce dossier.

Monsieur Laurent-Emmanuel BRIZZI rappelle que le PDE est défini par l'ADEME et est encouragé par les différentes agglomérations dans lesquelles l'Université a des campus. Ces agglomérations ont des compétences sur le développement des mobilités. Il s'agit ici de Grand Poitiers, de Grand Angoulême, de la Communauté d'agglomération de Niort et de Châtellerauld. L'Université répond aux dispositions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte qui demande d'élaborer un plan de mobilité pour le 1^{er} janvier 2018.

Depuis de nombreuses années, l'université de Poitiers développe une politique développement durable et responsabilité sociétale par l'obtention du label et l'élaboration du schéma directeur de développement durable qui a été votée au printemps dernier, qui inclut la thématique de la mobilité.

Pour établir le PDE, ils se sont basés sur les données de la rentrée 2016 puisqu'il fallait des données de référence. Celles de 2017 n'étaient pas fiabilisées. La méthode est décomposée en trois étapes :

- La première était une phase de diagnostic, principalement par des enquêtes. Une enquête sur la mobilité étudiante réalisée en octobre/novembre 2014 a servi de base, principalement pour l'agglomération de Grand Poitiers. De mars à octobre 2016, ils se sont appuyés sur des enquêtes liées sur le déplacement des personnels sur les différents sites de l'Université, sur Poitiers, Niort, Angoulême et Châtellerauld. Il y a donc un petit décalage entre les deux enquêtes de 2014 pour les étudiants et 2016 pour les personnels. L'étude pour les personnels a été réalisée dans le cadre du schéma directeur.
- La deuxième étape était l'élaboration d'un plan d'action qui devait s'appuyer sur la collaboration de l'Université avec les établissements intercommunaux qui ont la compétence concernant les mobilités. L'interaction s'est faite à deux niveaux. D'abord d'un point de vue politique pour se mettre d'accord sur les objectifs communs de développement des mobilités et au point de vue technique pour voir la faisabilité des différentes actions à mettre en place. La discussion avait été amorcée avec Grand Poitiers, Vitalis et l'Université par l'élaboration d'une convention tripartite en 2012. Beaucoup d'échanges se sont faits avec les associations citoyennes et étudiantes dans le cadre des différentes manifestations qui ont eu lieu en 2016. Des rencontres ont été plus ciblées, en particulier dans le cadre des semaines « Agir ensemble ». La prochaine semaine « Agir ensemble » aura lieu à partir du 4 décembre 2017 à l'université de Poitiers. Des réunions ont lieu au niveau des services des divers sites qui seront impliqués dans la mise en œuvre de ce plan d'action, comme le service des Ressources Humaines, la Communication, le SDSD, la Maison des Étudiants, la DLPI, etc.
- La troisième étape était l'évaluation du plan d'action. L'objectif principal était fixé sur l'évolution de la part modale, soit la répartition entre les différents modes de transports, soit venir à l'Université, sur la partie déplacement, trajet domicile-travail, mais aussi dans les déplacements dans le cadre du travail de la journée. Un certain nombre d'indicateurs ont dû être mis en place. Leur suivi permettra de voir si les objectifs sont ou non atteints. La mise en place d'une méthode de suivi et

de partage est souhaitée sur le site Internet de l'Université pour avoir accès aux données à chaque fin d'année universitaire et voir le suivi de ces indicateurs. Les indicateurs seront évalués avec une discussion sur chacun des sites et pour pouvoir définir de nouvelles actions qui pourront être rajoutées au plan d'action en fonction des objectifs.

L'état des lieux a été découpé en deux parties.

La première partie concerne le trajet domicile-travail. L'attention est requise sur les chiffres présentés du taux de participation en fonction des sites et des personnels ou étudiants. Une distinction est à faire entre les deux. Les besoins et nécessités des personnels sont différents de ceux des étudiants. Pour résumer, $\frac{3}{4}$ des personnels viennent de leur domicile au travail avec leur véhicule et globalement $\frac{1}{4}$ utilisent soit des transports en commun ou une mobilité douce.

Pour les étudiants, le résultat est beaucoup plus partagé : $\frac{1}{4}$ des étudiants viennent avec leur voiture, mais comparé à 25 000 étudiants, cela représente un gros chiffre, $\frac{1}{4}$ utilisent les transports en commun et 40%, des mobilités douces. Les données sont à décliner sur la totalité des sites. Même si les chiffres généraux représentent assez bien chacun des sites, des disparités apparaissent d'un site à l'autre liées à la qualité des transports en commun dans certaines communes ou à la possibilité donnée aux personnels ou aux étudiants d'avoir des solutions alternatives à la voiture.

Une autre partie de l'étude concernait les déplacements internes, dans le cadre de la journée de travail des personnels et des étudiants. Pendant la pause méridienne, il peut être remarqué que la marche à pied représente 66% à 70% du moyen utilisé, soit 7 personnes sur 10. Le lieu de restauration peut être administratif ou sur place : $\frac{2}{3}$ des personnes utilisent la marche à pied. 10 % des étudiants ciblés sur le campus de Poitiers ont donc tendance à prendre leur véhicule pour aller déjeuner. $\frac{1}{3}$ de cette population utilise ce moyen pour aller dans le restaurant administratif situé à 300 ou 400 mètres de leur lieu d'enseignement. Des questions se posent et de la communication est à prévoir. Les raisons avancées sont compréhensibles et peuvent être un problème de gestion de leur temps. Cela représente un mouvement de 400 véhicules en transfert d'un parking à un autre entre 12h et 14h. Cela fait partie des exemples à modifier au cours des prochaines années.

Un focus sur les problèmes liés aux déplacements intersites, comme Poitiers-Angoulême ou du Futuroscope à Poitiers a été fait. L'étude fait remonter que la problématique est le temps de parcours en bus jugé trop long. Des pistes d'amélioration sont à l'étude avec Vitalis. Cependant, la totalité des solutions ne peut pas être portée sur les réseaux transports publics. Des solutions alternatives sont développées de façon à aider et favoriser les déplacements pour mettre moins de pression sur les personnels. Certaines solutions sont la mise en place d'une application permettant de savoir en temps réel qui doit se déplacer du site campus, au site du Futuroscope et donc, de faire un peu de covoiturage, si possible.

Dans le cadre de la journée, les déplacements vers les structures sportives et les bibliothèques étaient concernés. Sur le campus, la majorité des étudiants se déplacent à pied. Cependant, la problématique du campus de Poitiers n'est pas la même que pour la totalité des campus. Bien que la plupart des bibliothèques font partie des sites, les structures sportives sont parfois excentrées car elles n'appartiennent pas à l'université de Poitiers. Typiquement, il n'y a pas de piscine sur le campus.

Des objectifs ont été définis, comme les parts modales. Des parenthèses doivent être mises sur les chiffres présentés qui dépendent du nombre de personnes sollicitées et qui ont répondu aux différentes enquêtes, mais globalement ils correspondent à peu près à la réalité. Il y a eu une volonté concernant la réduction de la part des véhicules motorisés, soit l'autosolisme avec des objectifs plus marqués pour les étudiants que pour les personnels. Tout cela pour que l'Université s'engage dans une démarche qualitative.

A partir de ce bilan, des fiches conseils ont été définies. Elles reprennent l'état des lieux, les objectifs et les grandes orientations avec des plans d'actions. Ces actions s'accompagneront d'investissements pour atteindre les objectifs. Il y a 6 fiches conseils sur le thème de la mobilité. Pour favoriser les transports en commun, cela passera par de la communication. De nombreux personnels ne savent pas ce que propose l'employeur concernant les coûts d'abonnement. Certes, chacun a son avis sur la qualité de ce mode de transport, mais il faut reconnaître le travail fait avec les réseaux des différentes agglomérations pour améliorer la qualité. Ce qui peut se faire au cours des prochaines années doit être pris en compte. Pour les transports doux, l'Université a

déjà beaucoup investi et continuera à le faire au cours des prochaines années pour la promotion des vélos. Il a aussi une forte politique concernant le covoiturage qui sera promu de plus en plus, comme le covoiturage encadré. Une partie des parkings, soit environ 1/3 sera réservé à cet effet.

L'Établissement va favoriser le recours aux véhicules propres, comme les véhicules électriques. C'est la gestion de la flotte automobile de l'Université.

Il faudra agir sur l'organisation du travail pour maîtriser et optimiser les déplacements, en particulier pour le choix des réunions qui doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable. Le lieu de la réunion peut être défini en fonction de l'endroit où il y a le moins de déplacements et le moins d'empreintes carbone pour y accéder. Une réflexion est aussi à avoir sur le télétravail. Les enjeux de mobilité passent à travers des actions ciblées comme la semaine « Agir ensemble », mais aussi en ayant un message régulier pour montrer les actions et leurs conséquences sur les déplacements et la qualité de vie à l'Université.

Le Président remercie Monsieur Laurent-Emmanuel BRIZZI.

Il poursuit en disant qu'actuellement, l'enjeu est la mise en œuvre de ce plan au cas par cas, site par site, en différenciant les différents types de publics entre les étudiants et les personnels et en fonction des lieux d'habitat. Le plan est ambitieux. L'Établissement a une vraie volonté d'évoluer sur ces sujets avec des investissements, comme ceux faits sur le campus avec les vélos. Il est très intéressant de voir l'évolution des pratiques des étudiants.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 10

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le Plan de déplacement d'Établissement dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur de développement durable.

15) Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Président lève la séance du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration

Yves JEAN

